

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 octobre 2025

Le 14 octobre 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Vincent REBILLARD, Maire.

Convocation : 9 octobre 2025

Étaient présents : Vincent REBILLARD, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Pascal CHEVROLLIER, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Pascal VANDERGUCHT

Absente excusée : Valérie RENOUL pouvoir donné à Vincent REBILLARD

Secrétaire de séance : Ghislaine BOURGEAIS

Conseillers en exercice : 08

Quorum : 05

Présents : 07

Votants : 08

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2025 est approuvé.

- REPAS DES AINES 2025

Délibération n°2025.10.14-01

Le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année, les habitants de plus de 65 ans sont invités par la commune au repas des Aînés. En 2024, le repas avait rassemblé 33 personnes et le restaurateur choisi était « Au Marans » pour un menu à 31 €.

En 2025, le repas aura lieu à l'Espace Henry de Messey le samedi 29 novembre à 12h30. Le nombre des bénéficiaires potentiels s'élève à 62 personnes.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'organisation du Repas des Aînés 2025 à l'Espace Henry de Messey pour les habitants de plus de 65 ans
- retient le Restaurant « Au Marans » (Segré-en-Anjou Bleu) pour l'organisation du repas au prix de 31 € le menu
- inscrit les crédits au chapitre 011 compte 623 du budget principal 2025

- VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC REALISEES SUR LA PERIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOÛT 2025

Délibération n°2025.10.14-02

Le conseil municipal ;

Vu l'article L. 5212-26 du CGCT ;

Vu le règlement financier du SIEMML approuvé au comité syndical du 17 décembre 2019 ;

Article 1

La collectivité de La Jaille-Yvon, à l'unanimité :

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP161-24-58	Jaille-Yvon (la)	151,32 €	75%	113,49 €	10 11 2024

- dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025
- montant de la dépense : 151,32 € TTC
- taux du fonds de concours : 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEMML : **113,49 € TTC**

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Président du SIEMML, le maire de La Jaille-Yvon, le comptable de La Jaille-Yvon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) PRESENTEE PAR L' EARL MARGUILLE-MARIGNE LES HAUTS D'ANJOU RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION D'UN ATELIER AVICOLE Délibération n°2025.10.14-03

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'autorisation environnementale a été déposée le 10 avril 2025 auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire par l'EARL MARGUILLÉ, située Les Marguillés - Marigné, 49330 Les Hauts d'Anjou, au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le projet concerne :

- la construction d'un bâtiment avicole d'une emprise au sol de 2 942 m², destiné à l'élevage de 30 100 poules pondeuses en plein air ;
- la réalisation d'une fumière de 305 m² pour le stockage des fientes, en complément d'un bâtiment existant.

Ce projet étant situé dans un périmètre de rayon d'affichage de 3 kilomètres, la commune est invitée à émettre un avis dans un délai de 2 mois à compter de la réception de courrier du Préfet, soit avant le 8 novembre 2025, dans le cadre des dispositions de l'article R.181-18 du Code de l'Environnement. Ce dossier fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique du 13 octobre 2025 au 13 janvier 2026.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- Émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL MARGUILLÉ, dans le cadre du projet d'extension de l'atelier avicole ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) PRESENTEE PAR LA SOCIETE BIOGAZ DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER, RELATIVE A L'AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE TRAITEMENT ET A L'EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE DE L'UNITE DE METHANISATION Délibération n°2025.10.14-04

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'autorisation environnementale a été déposée le 4 février 2025, complétée le 12 juin 2025, auprès de la Préfecture de la Mayenne par la société Biogaz du Pays de Château-Gontier, située 11 rue de Mogador à Paris (75009), au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le projet concerne :

- l'extension de l'unité de méthanisation sise 8 rue des Aillères à Château-Gontier-sur-Mayenne pour augmenter sa capacité de traitement portée à 219 t/j, et diversifier ses intrants
- l'extension du plan d'épandage ;

Le territoire de La Jaille-Yvon étant concerné par le plan d'épandage, la commune est invitée à émettre un avis dans un délai de 2 mois à compter de la réception de courrier du Préfet, soit avant le 4 novembre 2025, dans le cadre des dispositions de l'article R.181-18 du Code de l'Environnement. Ce dossier fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique du 29 septembre au 29 décembre 2025.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Biogaz du Pays de Château-Gontier, relative à l'augmentation de la capacité de traitement et à l'extension du plan d'épandage de l'unité de méthanisation ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décisions prises par le Maire par délégation

- Tirage de ligne de trésorerie de 40 000 € le 25/09/2025.

Questions diverses

* **Projet d'épicerie associative (information Marie-France MATAGNE)** : un questionnaire a été distribué à la population par une association en cours de création sur le projet de mise en place d'une épicerie participative. Ce projet a vu le jour à l'initiative de Charlène FOUCHER et la constitution d'un comité de pilotage avec 5 autres personnes. L'idée est de faire appel à des producteurs locaux. Les commandes de fruits, légumes, fromages... seraient réalisées auprès des producteurs via un site internet dédié. Les gens ne paieraient que ce qu'ils commandent sans réalisation de marge par l'association. Il n'y aurait pas de stock donc pas d'invendus. Pour les frais de fonctionnement, une adhésion à l'association serait demandée. Des subventions pourraient être sollicitées et d'autres actions sont en réflexion comme un repair café, la mise en place d'ateliers... On en est aux balbutiements.

Le questionnaire va permettre de savoir si les habitants sont intéressés par le concept et recenser les personnes prêtes à consacrer 1 à 3 heures par mois pour l'organisation de l'épicerie, notamment des permanences. L'idée serait d'utiliser l'ancien local du commerce, l'ancienne épicerie. Actuellement une vingtaine de foyers a répondu au questionnaire.

Le conseil municipal trouve cette idée séduisante, notamment le recours aux producteurs locaux. Il faudra réfléchir au local à utiliser. L'association va poursuivre ce travail. Une réunion est prévue le 23 octobre.

* **Marché de Noël** : le Maire a revu Charlène FOUCHER pour l'organisation du marché de Noël qui aura lieu le mercredi 3 décembre. Une vingtaine de producteurs sont attendus. Cela nécessitera de fermer partiellement la rue Saint Loup. Le stationnement pourra se faire sur le terrain de sport.

* **Cérémonie du 11 novembre** : le Maire donne lecture d'un courrier transmis par Lionel de Messey pour le Souvenir français demandant qu'un hommage soit réalisé à Robert de ROUX, arrêté par les Allemands au lieu-dit La Fleur de Lys alors qu'il résidait à La Jaille-Yvon. Il est mort en camp de concentration. La famille souhaite que son nom soit rajouté sur une plaque au monument aux morts. Le conseil municipal considère qu'il serait plus adapté de lui rendre hommage à la cérémonie du 8 mai.

* **Guinguette** : M. Bruno DIGUET demande de pouvoir laisser les containers de la guinguette en bord de rivière car cela a un coût élevé pour lui. Il est assuré sur le site en bord de rivière mais ne trouve pas de compagnie d'assurance pour stocker ses containers sur le terrain près de l'atelier. En enlevant la terrasse, selon lui il resterait 6 places de stationnement et une place handicapée.

Les avis sont partagés. Un permis saisonnier a été autorisé. C'est ce qui était convenu.

Cependant, il faut adopter une certaine souplesse car le risque est que la rentabilité soit insuffisante. Le conseil municipal est content qu'une activité commerciale se développe, et cette activité donne satisfaction.

L'avis est majoritairement favorable pour laisser les containers en bord de rivière. Si Bruno DIGUET souhaite rester à l'avenir, il faudra obtenir un permis conforme.

* **CCVHA commission culture (Ghislaine BOURGEOIS)** : le bilan de la programmation culturelle 2024-2025 est très positif avec de plus en plus de monde à participer. La programmation est éclectique, ce qui plaît.

Pour la lecture publique, il y a un réel apport des navettes. Avec la gratuité, le nombre des lecteurs est en hausse. A La Jaille-Yvon, la navette est utilisée.

Interventions musicales en milieu scolaire : les critères ont été retravaillés. Cette opération est reconduite pour l'école de La Jaille-Yvon.

* **Projet d'aménagement de la RD962** : le Maire a participé à une réunion sur ce projet d'aménagement qui est en phase de réflexion. Le but est d'améliorer la sécurité. Le début des travaux est prévu pour 2035. Quatre projets sont étudiés de Château-Gontier au Lion d'Angers, sur 36 km. L'aménagement en 2x2 voies tout le long avec des échangeurs coûterait 150 millions d'euros. Cette idée n'est pas retenue.

Le projet le plus léger serait d'avoir un réaménagement des intersections par des ronds-points puis une alternance de portion de 2x2 voies et de 3 voies pour un coût estimé de 50 millions. Cela risque d'avoir un impact négatif pour les agriculteurs exploitant des terres de chaque côté de la RD962 pour la traversée de la voie. Deux ouvrages de passage sont prévus entre le Lion d'Angers et Château-Gontier. La CCVHA demande qu'il y ait un échangeur par commune.



* **Courrier de Jérémie Guéret** : le Maire donne lecture du courrier de M. Guéret qui demande la mise en place d'un miroir de sécurité en face de la sortie de sa propriété rue de la Fleur de Lys car la visibilité n'est pas bonne. Le service voirie de la CCVHA n'est pas favorable aux miroirs routiers car ils ne permettent pas d'apprécier la vitesse des véhicules, mais cette rue étant une voie départementale en agglomération, l'avis de l'agence technique départementale du Lion d'Angers va être demandé.

* Date de la prochaine séance de conseil municipal : mercredi 12 novembre.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 14 octobre 2025

Membres du conseil municipal présents : Vincent REBILLARD, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Pascal CHEVROLLIER, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Pascal VANDERGUCHT

- 2025.10.14-01 : Repas des Aînés 2025
- 2025.10.14-02 : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025
- 2025.10.14-03 : Avis sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par l'EARL MARGUILLE- Marigné Les Hauts d'Anjou relative au projet d'extension d'un atelier avicole
- 2025.10.14-04 : Avis sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la société Biogaz du Pays de Château-Gontier, relative à l'augmentation de la capacité de traitement et à l'extension du plan d'épandage de l'unité de méthanisation

<p>Le Maire, Vincent REBILLARD</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Ghislaine BOURGEAIS</p> 
--	--